



Assemblée générale le 9 mai

Pages 2-3

L'ordre du jour de l'assemblée générale 2

Présentation du projet Microcity 3

Salon de l'immobilier : deux conférences 4

Epargne-logement : encore une chance

La première initiative relative à l'épargne-logement a été rejetée par le peuple ce 11 mars 2012. Une deuxième initiative, lancée et soutenue par le Hauseigentümerverband (HEV), sera soumise au peuple le 17 juin prochain.

✘ Il s'agira de la dernière chance pour la Suisse de se doter d'un instrument permettant d'encourager l'accession à la propriété de son logement.

✘ Pour mémoire, l'article 108 de la Constitution fédérale confie expressément à la Confédération la tâche de favoriser l'accession à la propriété de son logement. Pourtant, il n'existe aujourd'hui

d'aucun instrument juridique ou financier spécifique permettant de mettre en oeuvre cet objectif.

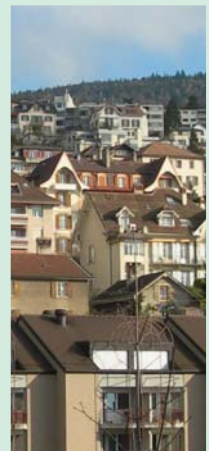
✘ Actuellement, le taux de propriétaires en Suisse - 38% environ - est de loin le plus faible de tous les pays européens. A titre d'exemple, l'Allemagne compte 43% de propriétaires, la France 55%, la Grande-Bretagne plus de 68% et l'Espagne plus de 80%.

✘ Certes, les avoirs de la prévoyance professionnelle peuvent être retirés, à certaines conditions, en vue de l'acquisition d'un logement. Toutefois, un tel retrait est fiscalisé, ce qui en limite le caractère incitatif. Il est de même pour le troisième pilier lié.

✘ L'initiative populaire « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement » consiste en l'introduction d'un modèle d'épargne-logement à

l'échelle nationale. Ce modèle propose que l'argent épargné et les intérêts accumulés pendant dix ans au maximum soient déduits du revenu imposable. Chaque contribuable pourra déduire de son revenu jusqu'à une somme de 10'000 francs par an pour acquérir son premier logement.

✘ La Fédération immobilière romande et la Chambre immobilière neuchâteloise soutiennent l'introduction de ce modèle d'épargne-logement, dans la mesure où cette initiative populaire propose opportunément de combler une lacune.



yann.sunier@cininfo.ch



Microcity présenté par



La maquette du projet Microcity de Neuchâtel.

L'assemblée générale annuelle de la Chambre immobilière du mercredi 9 mai prochain sera suivie d'une présentation du projet Microcity par le vice-président de l'EPFL, Francis-Luc Perret.

Ordre du jour de l'Assemblée générale de la CIN du mercredi 9 mai 2012, à 17 h 30 au Club 44, La Chaux-de-Fonds

1. Message du président
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 mai 2011
3. Rapport d'activité du directeur
4. Comptes 2011 et décharge
5. Budget 2012 et approbation
6. Mutations statutaires
7. Divers

La partie statutaire sera suivie d'une allocution du conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, ainsi que d'une conférence de Francis-Luc Perret, vice-président de l'EPFL, sur le thème du projet Microcity.

Un cocktail dînatoire sera ensuite servi. Il est offert par la Banque cantonale neuchâteloise.



A la rentrée universitaire 2013, Neuchâtel devrait abriter le pôle mondial des microtechnologies nommé Microcity. D'un coût initial de 65 millions de francs, estimé aujourd'hui à 80 millions, ce bâtiment aux allures futuristes a vu sa première pierre être posée en octobre dernier.

Il permettra à l'Institut de microtechnique de Neuchâtel, rattaché

Photo de la première page : L'assemblée générale de la CIN 2010 avait déjà eu lieu au Club 44 de La Chaux-de-Fonds, en vertu d'une répartition équitable entre la ville des Montagnes et le chef-lieu.



le vice-président de l'EPFL

dernièrement à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, de regrouper ses chaires réparties dans deux bâtiments et de créer un réseau de connaissances entre l'EPFL, le parc scientifique et technologique Neode, implanté à La Chaux-de-Fonds, le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) et la Haute Ecole Arc, toutes deux implantées à Neuchâtel, ainsi que l'Université de Neuchâtel. Microcity deviendra ainsi « un centre incontournable de recherche, de développement et d'excellence ».

Labellisé Minergie-Eco et Parc naturel pour l'aménagement extérieur, le bâtiment comprendra des solutions favorisant une utilisation rationnelle du sol, de l'énergie et de l'eau, utilisera le plus possible des matériaux à écobilan favorable et entend favoriser le bien-être des usagers.



Le professeur Francis-Luc Perret.

Le professeur Francis-Luc Perret est vice-président de l'EPFL, responsable de la planification et de la logistique.

Né le 22 juillet 1943, de nationalité suisse, Francis-Luc Perret obtint en 1967 un diplôme de l'EPFL en

génie civil, auquel il ajouta trois ans plus tard un diplôme HES de l'Université de Lausanne. Poursuivant ses études, il devint en 1975 docteur en sciences du management de l'Université de Californie à Berkeley.

✘ Il entame sa carrière de professeur en 1976, à l'Institut européen des affaires (INSEAD) et au Centre européen d'administration (CEDEP), à

Fontainebleau. Sa recherche touchait alors en particulier aux analyses quantitatives et aux théories de la décision. En 1981, il entre à l'EPFL, obtenant un poste de professeur extraordinaire en logistique et management. Cinq ans plus tard, il est nommé professeur ordinaire et dirige l'Institut des transports et de planification.

✘ Actuellement, Francis-Luc Perret est professeur en logistique et management de technologie. Il a développé plusieurs programmes intensifs postgrades. Il est aussi professeur en management et logistique à l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris.

Il a accédé en 2000 à la fonction de vice-président planification et logistique, en charge des ressources humaines, de finances et des constructions. Il est donc directement en charge de Microcity.

Avec Philippe Gnaegi

Porteur du projet "Microcity" en sa qualité de conseiller d'Etat en charge de l'éducation, de la culture et des sports, Philippe Gnaegi (notre photo de droite) présentera une allocution en introduction de la conférence du vice-président de l'EPFL.





La CIN à nouveau présente

La Chambre immobilière neuchâteloise sera à nouveau de la partie, lors du Salon de l'immobilier neuchâtelois qui ouvrira ses portes du mercredi 18 avril au dimanche 22 avril 2012, aux Patinoires du Littoral à Neuchâtel.

La CIN proposera aux visiteurs un stand (photo de droite) calqué sur celui de l'année précédente, en dimensions restreintes toutefois, pour raisons d'économies. Il sera excellemment situé, à proximité de l'entrée.

Heures d'ouverture : du mercredi au vendredi de 14 h à 21 h, le samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 17 h.

JAB
2400 Le Locle

Changement d'adresse à communiquer à : Chambre immobilière neuchâteloise, case postale, 2001 Neuchâtel



Le stand 2012 de la CIN

Deux conférences

En collaboration avec UBS, la CIN propose deux conférences dans le cadre du Salon, le mercredi 18 avril, à 18 h.

✦ Thomas Veraguth, économiste, UBS Wealth Management Research, parlera des "Perspectives économiques et financières".

✦ Hervé Froidevaux, directeur auprès de Wüest & Partner, à Genève, analysera lui l'"Evolution du marché immobilier suisse et neuchâtelois".

Proposé dans une salle spécialement aménagée à cet effet, un cocktail dînatoire suivra la



Thomas Veraguth



Hervé Froidevaux

Photos SP

conférence et sera l'occasion d'échanges conviviaux. Ce cocktail est offert par UBS.



Gratuité - La CIN dispose, en nombre limité, d'entrées gratuites pour accéder à ces deux conférences. Celles-ci peuvent être retirées au secrétariat de la CIN, faubourg du Lac 2, à Neuchâtel.

Editeur : Chambre immobilière neuchâteloise
Faubourg du Lac 2, Case postale, 2001 Neuchâtel
Tél. 032 729 99 90, Fax 032 729 99 91
www.cininfo.ch, info@cininfo.ch
Reproduction libre, justificatif souhaité
Tirage : 2'400 exemplaires

Rédaction, photos et mise en page (responsable de l'information de la CIN) : Bureau de Journalisme
Jean-Luc Vautravers Pluri-Médias, 2017 Boudry
Tél. 032 841 17 77, Fax 032 841 56 77
pluri-medias@net2000.ch
Impression : Imprimerie Gasser SA, Le Locle

Le taux hypothécaire de référence est publié tous les trois mois sur le site de la Chambre immobilière neuchâteloise www.cininfo.ch